

## **PROFIL DE L'AUMÔNIER D'HÔPITAL**

### **1. JURIDIQUEMENT ...**

Le rattachement hiérarchique de l'aumônier d'hôpital est double : d'une part à l'évêque (pour nous, le Père Etienne Guillet) par l'intermédiaire de Marie-Noëlle Mary, déléguée épiscopale – et d'autre part à la Direction de l'hôpital.

#### **Texte réglementaires**

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État.

Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Loi du 9 janvier 1986 dispositions statutaires pour la Fonction Publique Hospitalière.

Décret du 6 février 1991 à propos des agents contractuels.

#### **Et circulaires**

6 mai 1995 : charte et droits des patients.

Février 2005 : laïcité dans les établissements de santé.

2 mars 2006 : nouvelle charte de la personne hospitalisée.

20 décembre 2006 : les dispositions statutaires des aumôniers.

### **2. MISSION DE L'AUMÔNIER**

Il a la charge d'assurer le service du culte, d'assister les patients et de répondre à leurs besoins spirituels.

### **3. FONCTIONS ET ACTIVITÉS**

#### **Vis-à-vis des malades et de leur famille**

- Il veille à l'information des malades et de leur famille, aux visites et accompagnements.
- Il assure un accueil, les célébrations prévues, la préparation et la conduite des sépultures, éventuellement, avec un prêtre ou une personne de l'aumônerie.

#### **Vis-à-vis des soignants**

- Il collabore avec les équipes soignantes ; et présente la ou les personnes de l'équipe qui viendront dans ce service.

#### **Vis-à-vis de la direction et des cadres**

- Il prend connaissance du projet d'établissement, voire participe à son élaboration.
- Il assure le lien entre les membres de l'équipe d'aumônerie et la Direction.
- Il transmet la liste des membres de l'équipe et les changements de personnes.
- Il contribue à l'élaboration du rapport d'activité de l'Aumônerie destiné à l'hôpital.

#### **Vis-à-vis de l'équipe d'aumônerie**

- Il est garant de l'esprit du service, de la déontologie et de l'éthique, et organise les visites auprès des malades.
- Il veille à la continuité du travail de l'équipe, élabore un projet de service avec elle, en cohérence avec le diocèse et l'hôpital.
- Il organise le service d'accompagnement des malades, facilite la collaboration et la coordination entre les membres de l'équipe. Ceux-ci sont identifiés par le port d'un badge à leur nom.

#### **Vis-à-vis de l'Église diocésaine**

- Il reçoit une lettre de mission de notre évêque, de ses mains ou de la responsable diocésaine ou de l'aumônier diocésain, à l'occasion d'un temps spécifique.
- Il participe aux réunions des aumôniers du diocèse, et en rend compte à l'occasion à l'équipe.
- Il participe aux rencontres de travail et/ou de formation proposées par l'Aumônerie des hôpitaux au plan diocésain ou régional – ou se fait remplacer par l'un de l'équipe.

### **Vis-à-vis des autres partenaires**

- Il transmet les informations nécessaires lors d'un transfert vers un autre lieu – si cela lui est demandé par le malade ou sa famille.
- Il assure le lien avec les autres cultes, s'ils existent.
- Il fait le lien avec les associations partenaires présentes sur l'hôpital (par ex. les « blouses roses »), éventuellement avec les syndicats présents sur l'hôpital.
- Il est en contact avec les entreprises de Pompes funèbres, et les autres aumôneries.

## **4. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA MISSION**

### **Les conditions de travail**

- Préciser la répartition des 20 % de temps demandés, modulables en cas d'urgence.
- Disposer d'un local et d'un lieu de prière.

### **Les compétences, les aptitudes et les engagements**

- Savoir travailler en partenariat avec les personnes de l'établissement, en respectant confidentialité et secret professionnel.
- Savoir écouter, accueillir et entrer en relation ; se laisser interroger et remettre en question ; travailler en équipe ; dire et vivre sa foi chrétienne dans le respect des personnes rencontrées ; élaborer et conduire une célébration ou un temps de prière.
- Avoir le souci de la transmission de cette responsabilité et de ce service.
- Suivre une formation initiale et continue.
- En raison de la nécessaire expérience de vie pour ce service : avoir un âge requis.

## **5. L'EQUIPE D'AUMONERIE**

L'aumônerie est un service de l'Église diocésaine, un service pastoral :

*« Être à l'écoute des malades et de ceux qui les entourent, être une présence et une parole fraternelle, respectueuse du cheminement de chacun, porteuse de vie et d'espérance, au nom de Jésus-Christ, allant quand c'est possible jusqu'à la prière et la célébration. »*

### **Être membre d'une équipe d'aumônerie**

- C'est avoir répondu à un appel comme venant de l'Église pour témoigner en Christ de l'amour du Père pour les femmes et les hommes.
- C'est recevoir cette mission de l'Église pour un temps donné (3 ans renouvelables).
- C'est s'inscrire dans la mission universelle de l'Église : être présent à tout être qui souffre.

### **Une mission à vivre en équipe**

- L'aumônier veille et porte le souci de toute l'équipe pour que celle-ci contribue à la mise en œuvre de cette mission.
- Cela demande de veiller à se donner du temps pour les rencontres en équipe, moments essentiels pour partager, relire, confier joies et difficultés, à la lumière de la parole de Dieu.
- Se donner du temps pour prier et célébrer ensemble, se soutenir, avoir joie et plaisir, et être solidaires.

+++